

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 04 octobre 2022**

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 6	Date convocation : 28/09/2022
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 28/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre octobre, à neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-Président de la Communauté de communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

**Etaient présents** : José Armand, Philippe Bousquier, Etienne Clavel, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Yolande Peruzzetto.

**Pouvoir** :

**Absents excusés** : Valérie Bidet, Jean-Pierre Ducos, Michel Masset, Alain Paladin.

**Absent** : Louis Capot.

**Secrétaire de séance** : José Armand.

**Assistaient à la séance** : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Anne Garcia Madeira, service commun.

**Délibération n°20-2022**  
**Création d'emplois permanents – tableau des emplois**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Préfecture : 12/10/22  
Publication : 12/10/22*

Monsieur Philippe Bousquier rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

**Considérant** le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil d'administration le 15 décembre 2021,

**Considérant** la nécessité de créer les emplois permanents correspondant à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de trois agents du CIAS au grade d'adjoint technique (dont un agent à temps complet, et deux agents à temps non complet, 28 h/semaine),

Monsieur Philippe Bousquier propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- la création de 2 emplois permanents d'adjoint technique principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 28 heures/semaine.

A ce titre, ces emplois seront occupés par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de la filière technique relevant de la catégorie C,

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

## Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré

6 Voix pour- 0 Voix contre - 0 Abstention

## 1. Décide d'inscrire au tableau des effectifs :

- un emploi permanent à temps complet de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de la filière technique ;
- deux emplois permanents à temps non complet, soit 28h/semaine, de catégorie C au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de la filière technique.

Le Président est chargé de nommer les agents sur les emplois créés par le Conseil d'Administration.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget du CIAS du Confluent et des Coteaux de Prayssas, chapitre O12

## 2. Adopte le tableau des emplois ainsi proposé ci-dessous,

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 04/10/2022****EMPLOIS PERMANENTS :**

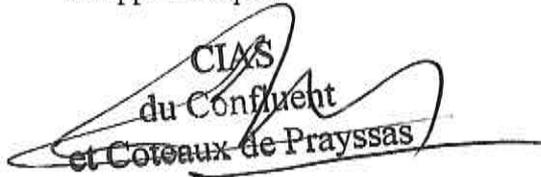
Filières - Grades	Cat.	Emplois créés		Emplois pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Rédacteur	B	1		0	
Adjoint administratif	C	1		1	
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	2	0	0
Adjoint technique	C	1	4	1	4
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

**EMPLOIS NON PERMANENTS :**

Filières - Grades	Cat.	Emplois créés		Emplois pourvus	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique Accroissement temporaire d'activité du 01/01/2022 au 31/12/2022	C		1		1
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>1</b>		<b>1</b>

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,  
Philippe Bousquier

  
CIAS  
du Confluent  
et Coteaux de Prayssas

Le secrétaire de séance,  
José Armand

  
CIAS  
du Confluent  
et Coteaux de Prayssas